

EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

S.A.S ID FACTO
Huissiers de Justice Associés
Office de Melun (77000)
11 Bis Rue de la Rochette

☎ 01 64 14 45 60 - ☎ 01 64 09 04 86
✉ hj@huissier-melun.com

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET LE DOUZE JUILLET**

Dossier N° TC 832 649

À LA REQUÊTE DE :

SELARL JACQUIN-UZAN, Société d'Exercice Libéral À Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro 393 322 250, ayant son siège social sis à PARIS (14^{ème} Arrondissement), 18 Rue Saint-Yves, représentée par son gérant en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu à MELUN (Seine-et-Marne), 21 Avenue Thiers, au cabinet de Maître Guillaume MEAR, Avocat au Barreau de MELUN (Seine-et-Marne), associé de la SCP MALEPL & ASSOCIES, exerçant à MELUN (Seine-et-Marne), 21 Avenue Thiers, constitué sur la présente procédure et ses suites, et au cabinet duquel peuvent être notifiés les actes d'opposition, offres et toutes significations relatives à la procédure.

LAQUELLE M'A FAIT EXPOSER PRÉALABLEMENT À MES OPERATIONS DE CONSTAT :

Qu'elle a déposé une requête aux fins de constat ;

Qu'une ordonnance a été rendue par Madame Frédérique AGOSTINI, Présidente du Tribunal de Grande Instance de MELUN (Seine-et-Marne), en date du 12 juin 2019, dont le corps est ci-après reproduit :

ORDONNANCE

Frédérique AGOSTINI
Présidente du Tribunal de grande instance de Melun

Nous,

Président du Tribunal de grande instance de Melun,

Vu la requête de la SELARL JACQUIN UZAN, qui précède et les pièces à l'appui, et dont nous adoptons les motifs,

Vu les articles 493 à 497, 812 et 813 du Code de procédure civile,

Commettons *in FACTO MELUN* *Tribunal de Melun*, avec mission de :

Se rendre sur la commune de Guignes-Rabutin (77390), 11, rue du Château, cadastré section AI n°105, propriété de l'indivision constituée entre Monsieur Lahoucine EL GARMEZ et Madame Yamma BAOURIR, épouse EL GARMEZ, aux fins de procéder à toutes constatations utiles relatives à la description précise des lieux dans toutes leurs composantes et affectations, notamment des constructions existantes ;

Disons que l'huissier de justice commis pourra se faire assister de tout géomètre de son choix à l'effet de dresser les différents diagnostics techniques nécessaires en vue de la vente de l'immeuble sus-désigné, et prendre des photographies de ses constatations en respectant toutefois le droit à l'image des tiers ;

Et pour y parvenir, autorisons l'huissier commis à pénétrer dans les lieux pour y accomplir sa mission, à l'exclusion des dimanches et jours fériés, et aux heures légales, et, s'il y a lieu, à se faire assister, d'un serrurier et du concours de la force publique, requis, à sa diligence, à cet effet ;

Disons que les constatations devront intervenir avant le *15/11* 2019, passée laquelle date, la présente ordonnance sera caduque de plein droit ;

Disons que l'huissier de justice commis devra prévenir de sa venue les occupants des biens, par tout moyen approprié susceptible d'en faire preuve, dans les quarante-huit heures, au moins, précédant son intervention ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;

Rappelons que la présente ordonnance est exécutoire à la seule vue de la minute, conformément aux dispositions de l'article 495, alinéa 2, du Code de procédure civile ;

Fait en notre cabinet, à Melun, le 12.6.17



5

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION ET Y FAISANT DROIT :

JE :

Tristan CHEVREAU, Huissier de Justice Associé au sein de la S.A.S. ID FACTO, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à MELUN (Seine-et-Marne), 11 Bis Rue de la Rochette, soussigné,

ME SUIS TRANSPORTÉ À :

GUIGNES (Seine-et-Marne), 11 Rue du Château,

AUX FINS DE DRESSER :

Un procès-verbal de description,

DES BIENS ET DROITS CI-APRÈS INDIQUÉS :

Sur la commune de GUIGNES-RABUTIN (Seine-et-Marne), 11 Rue du Château, un immeuble cadastré section AI n° 105,

APPARTEMENT À :

L'indivision constituée entre Monsieur Lahoucine EL GARMEZ et Madame Yamma BAOURIR épouse EL GARMEZ.

OÙ ÉTANT ET EN PRÉSENCE DE :

Monsieur COMBROUZE Rémi, serrurier ;
Monsieur VANSTEENE Geoffrey, capitaine de police ;
Monsieur SALMON Jérôme, diagnostiqueur ;
Monsieur PREAUBERT Charles-Didier, géomètre ;
Monsieur BERTHEL Christophe, assainissement ;

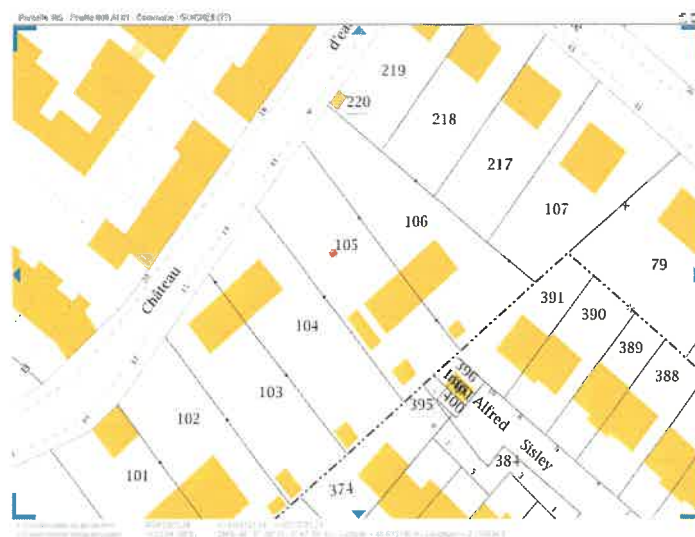
Suivant feuille d'émargement annexée,

J'AI VU ET CONSTATÉ CE QUI SUIT :

1	CADASTRE :	6
2	CONDITION D'OCCUPATION :	6
3	DESCRIPTION DU BIEN IMMOBILIER SAISI OBJET DE LA PROCÉDURE :	8
3.1	EXTÉRIEURS :	8
3.2	INTÉRIEUR :	20
3.2.1	ENTRÉE :	20
3.2.2	ESCALIER / ACCES SOUS-SOL :	20
3.2.3	SOUS-SOL / DEGAGEMENT :	21
3.2.4	SOUS-SOL / SEJOUR :	22
3.2.5	SOUS-SOL / PLACARD :	23
3.2.6	SOUS-SOL / SALLE D'EAU :	24
3.2.7	SOUS-SOL / CUISINE :	25
3.2.8	SOUS-SOL / SALLE A MANGER :	26
3.2.9	ESCALIER / ACCES PREMIER NIVEAU :	27
3.2.10	PREMIER NIVEAU / DEGAGEMENT :	28
3.2.11	PREMIER NIVEAU / PLACARD :	29
3.2.12	PREMIER NIVEAU / PREMIERE CHAMBRE :	30
3.2.13	PREMIER NIVEAU / DEUXIEME CHAMBRE :	31
3.2.14	PREMIER ETAGE / TROISIEME CHAMBRE :	32
3.2.15	PREMIER ETAGE / SALLE DE BAINS :	33
4	FIN DES OPERATIONS :	34
5	SURFACE :	34
6	ANNEXES :	35

1 CADASTRE :

Préalablement à mon déplacement, je me suis connecté sur le site Internet www.cadastre.gouv.fr, ai indiqué la référence cadastrale du bien immobilier objet de la procédure (section AI n° 105) dans le moteur de recherche et ai réalisé une capture d'écran du plan cadastral que j'insère ci-après :



2 CONDITION D'OCCUPATION :

Préalablement à mon déplacement, en date du 09 juillet 2019 à 11H08, j'ai fait déposer dans la boîte aux lettres de l'immeuble objet des présentes trois courriers informant les occupants des lieux de mon intervention prévue le 12 juillet 2019 à 09H15. La copie de ces courriers est annexée au présent acte.

Sur place, je rencontre Madame EL GARMEZ Yamma, propriétaire des lieux ainsi déclarée, Madame ABABACH Sala, sœur de Madame EL GARMEZ Yamma ainsi déclarée, et Monsieur EL GARMEZ Abdellah, fils de Madame et Monsieur EL GARMEZ ainsi déclaré, à qui j'ai décliné mes nom, prénom, qualité ainsi que l'objet de ma visite.

J'ai indiqué alors à mes interlocuteurs que je suis porteur d'une ordonnance rendue sur requête par Madame AGOSTINI Frédérique, Présidente du Tribunal de Grande Instance de MELUN, en date du 12 juin 2019, aux fins de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble qu'ils occupent, sis

à GUIGNES-RABUTIN (Seine-et-Marne), 11 Rue du Château, cadastré section AI n° 105.

Je présente l'originale de la décision à mes interlocuteurs et procède à la lecture intégrale de l'ordonnance et remets copie de ladite ordonnance et de la requête à Madame EL GARMEZ Yamma, à Madame ABABACH Sala et à Monsieur EL GARMEZ Abdellah à 09H36.

Dans le respect du principe du contradictoire, j'ai indiqué à mes interlocuteurs qu'ils disposent de tout le temps nécessaire pour prendre connaissance de la requête et de l'ordonnance rendue. Je leur indique également la possibilité qui leur est offerte de contacter toute personne de leur choix et éventuellement un avocat.

Les personnes rencontrées acceptent ma proposition et joignent leur conseil par téléphone.

À 09H45, une fois plusieurs appels téléphoniques passés, Madame EL GARMEZ Yamma nous autorise à pénétrer dans les lieux afin d'y effectuer notre mission et me déclare :

- Vivre dans les lieux avec son mari, Monsieur EL GARMEZ Lahoucine et leurs deux filles ;
- Qu'aucun contrat de location n'est actuellement en cours ;
- Que le chauffage de la maison est assuré au moyen d'une chaudière au gaz ;
- Que l'eau chaude est fournie par un chauffe-eau électrique ;
- Que la maison ne dépend d'aucune copropriété.

Monsieur EL GARMEZ Abdellah et Madame ABABACH Sala me déclarent alors spontanément qu'ils ne vivent pas dans les lieux.

3 DESCRIPTION DU BIEN IMMOBILIER SAISI OBJET DE LA PROCÉDURE :

3.1 EXTÉRIEURS :

À cette adresse, une maison d'habitation élevée sur sous-sol et un niveau.



Sur rue, le fonds est délimité au moyen d'un soubassement recouvert d'un enduit, surmonté d'une grille en métal recouverte de peinture. En partie droite, le muret accueille un portillon d'accès piéton à un battant, recouvert de peinture.



En partie gauche, un portail électrique coulissant en métal, à un battant, recouvert de peinture, permet l'accès à la maison.



Derrière le portail, une allée en béton gravillonné permet l'accès à la porte de garage de l'immeuble.



Derrière le portillon d'accès, des dalles de béton gravillonnées permettent l'accès à l'édifice.

À l'avant de la maison, un jardin engazonné.

En partie gauche, le fond est délimité au moyen d'un soubassement recouvert d'un enduit, surmonté d'une clôture grillagée souple fixée sur poteaux métalliques.



En partie droite, une haie végétale assure la délimitation du jardin.

À l'avant du terrain, une balançoire.





À l'avant de la maison, au milieu du jardin, un édifice au moyen d'une structure en métal recouverte de peinture, de clôture grillagée rigide et de pare-vue en canisse.



Au sol, une dalle en béton.

Le plafond est composé de tôles en plastique transparent.



À droite de la maison, une allée au moyen de dalles de béton gravillonnées permet l'accès à la terrasse.

Au sol, du carrelage.

En partie droite, le fonds est délimité au moyen d'un muret recouvert d'un enduit.

Face au mur pignon droit de l'immeuble, un édifice dont les façades sont composées de panneaux en bois.





Au sol, du carrelage.

Les murs et le plafond sont recouverts de lambris en bois.





À l'arrière de la maison, une terrasse carrelée, une terrasse en béton gravillonné et un jardin engazonné et arboré.

En partie droite sur la terrasse carrelée, un barbecue.





Au fond du terrain, en partie droite, le fonds est délimité au moyen d'une clôture grillagée souple fixée sur poteaux métalliques.

Au fond de la maison, un mur en parpaings jointoyés délimite le terrain. Un portillon en PVC à un battant permet l'accès à la rue située à l'arrière de l'immeuble.



En partie gauche, un mur en parpaings jointoyés assure la séparation du fonds.

Posé sur la terrasse en béton gravillonnée, un chalet en bois.



A l'arrière du chalet, prenant appui sur celui-ci, un auvent au moyen de tôle ondulée.



Au sein du chalet, au sol, du parquet. Les murs et le plafond sont recouverts de lames en bois.



La façade avant de la maison est recouverte d'un enduit. Fixé sur la façade avant de l'immeuble, trois stores bane. En partie basse à gauche, une porte de garage.

Ceinturant l'édifice, une terrasse carrelée.

En partie gauche, la maison est mitoyenne.



Le mur pignon droit de l'édifice est recouvert d'un enduit.



La façade arrière de la maison est recouverte d'un enduit.

La toiture est recouverte de bac acier. Deux antennes TV et une antenne parabolique sont visibles.

Prenant appui sur la façade arrière de l'immeuble, en partie droite, une dépendance dont les murs sont composés de béton et la toiture de plaques de fibrociment.



À l'intérieur de la dépendance, au sol, du carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de faïence jointoyés.

Le plafond est recouvert de lambris en bois, recouvert de peinture.

Un chauffe-eau électrique de marque ACAPULCO.

Un receveur de douche avec robinet mitigeur et flexible de douche. Le receveur est surélevé d'une marche.



3.2 INTERIEUR :

3.2.1 ENTREE :

L'accès s'effectue depuis le mur pignon droit de l'édifice.

Au sol, du carrelage.

En partie basse, les murs sont recouverts de carreaux de faïence jointoyés.
En partie haute, les murs sont recouverts d'une toile de verre recouverte de peinture.

Le plafond est recouvert de lambris en bois.



3.2.2 ESCALIER / ACCES SOUS-SOL :

Au sol, un escalier en pierres.

Les murs sont recouverts de carreaux de faïence jointoyés.

Le plafond est recouvert de peinture.



3.2.3 SOUS-SOL / DEGAGEMENT :

Au sol, du carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de faïence jointoyés.

Le plafond est recouvert de peinture.



Un plan vasque en pierre accueille un lavabo avec robinet mitigeur. En allège, un meuble de salle de bains en bois ouvrant à une porte et six tiroirs. Au-dessus du plan vasque, un miroir en bois et un système d'éclairage de type bloc néon à un tube.



3.2.4 SOUS-SOL / SEJOUR (première porte gauche sur dégagement) :

Au sol, du carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de faïence jointoyés.

Le plafond est recouvert de peinture. La cueillie de plafond est composée de moulure en plâtre.



3.2.5 SOUS-SOL / PLACARD :

Depuis le dégagement, l'accès s'effectue au moyen d'une porte en bois à un battant.

Au sol, du carrelage.

Les murs et la soupenette sont recouverts de peinture.

Le mur du fond accueille deux étagères en bois, recouvertes de peinture.



3.2.6 SOUS-SOL / SALLE D'EAU :

Au sol, du carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de faïence jointoyés.

Le plafond est recouvert de peinture.

Un cabinet d'aisance avec réservoir dorsal et double abattant.



Surélevé d'une marche, un receveur de douche avec robinet mitigeur, flexible de douche, douchette et système d'accroche.



3.2.7 SOUS-SOL / CUISINE :

Au sol, du carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de faïence jointoyés.

Le plafond est recouvert de peinture. Plusieurs spots lumineux encastrés sont visibles.

Un plan de travail en stratifié accueille une plaque de cuisson au gaz, de marque CONTINENTAL EDISON, à quatre brûleurs. Un évier à deux bacs avec égouttoir en partie gauche, un robinet mitigeur, flexible de douche et douchette. En allège, un four encastré et un ensemble de placard en bois, ouvrant à cinq portes et cinq tiroirs. Une étagère dépourvue de porte. Une hotte aspirante. Un ensemble de meubles suspendus de cuisine en bois, ouvrant à quatre portes.

Un bar en pierres dont les parois sont recouvertes de carreaux de faïence jointoyés assure la séparation avec la salle à manger.



3.2.8 SOUS-SOL / SALLE A MANGER :

Au sol, du carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de faïence jointoyés.

Le plafond est recouvert de peinture. Plusieurs spots lumineux encastrés sont visibles. La cueillie de plafond est composée de moulure en plâtre.



3.2.9 ESCALIER / ACCES PREMIER NIVEAU :

Au sol, un escalier en pierres.

En partie basse, les murs sont recouverts de carreaux de faïence jointoyés. En partie haute, les murs sont recouverts d'une toile de verre recouverte de peinture.

La soupenite est composée de lambris en bois.



3.2.10 PREMIER NIVEAU / DEGAGEMENT :

Au sol, du carrelage.

En partie basse, les murs sont recouverts de carreaux de faïence jointoyés. En partie haute, les murs sont recouverts d'une toile de verre recouverte de peinture.

Le plafond est recouvert d'une toile de verre recouverte de peinture. La cueillie de plafond est composée de moulure en plâtre.



Un lavabo avec robinet mitigeur. En allège, un meuble de salle de bains en bois, ouvrant à quatre portes. Au-dessus du lavabo, un miroir avec tablette en bois.



3.2.11 PREMIER NIVEAU / PLACARD :

L'accès s'effectue au moyen de deux marches.

Au sol, du carrelage.

Les murs sont recouverts d'une toile de verre recouverte de peinture.

Le plafond est recouvert d'une toile de verre recouverte de peinture.





3.2.12 PREMIER NIVEAU / PREMIERE CHAMBRE (deuxième porte gauche sur dégagement) :

Au sol, de la moquette.

Les plinthes ceinturant la pièce sont en bois, recouverte de peinture.

Les murs sont recouverts d'une toile de verre recouverte de peinture.

Le plafond est recouvert de peinture. La cueillie du plafond est composée de moulure en plâtre. Au centre de la pièce, une moulure en plâtre.



La porte-fenêtre de la chambre permet l'accès à un balcon.

Au sol, une dalle en béton recouverte de peinture.

Ceinturant le balcon, un garde-corps en métal, recouvert de peinture.



3.2.13 PREMIER NIVEAU / DEUXIEME CHAMBRE (troisième porte gauche) :

Au sol, de la moquette.

Les plinthes ceinturant la pièce sont en bois, recouvertes de peinture.

Les murs sont recouverts d'une toile de verre, recouverte de peinture.

Le plafond est recouvert d'une toile de verre, recouverte de peinture.



3.2.14 PREMIER ETAGE / TROISIEME CHAMBRE (porte face sur dégagement) :

Au sol, du carrelage.

Les plinthes ceinturant la pièce sont en bois, recouvertes de peinture.

Les murs sont recouverts d'une toile de verre, recouverte de peinture.

Le plafond est composé de dalles de polystyrène.



3.2.15 PREMIER ETAGE / SALLE DE BAINS :

Au sol, du carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de faïence jointoyés.

Le plafond est recouvert de lambris en PVC.

Un cabinet d'aisance avec réservoir dorsal et double abattant.

Une baignoire avec robinet mitigeur, flexible de douche, douchette et barre d'accroche. Le tablier de la baignoire est recouvert de carreaux de faïence jointoyés.



4 FIN DES OPERATIONS :

Ne pouvant plus utilement instrumenter, je me suis retiré.

5 SURFACE :

A la fin des opérations de mesurage dudit bien objet de la procédure de saisie immobilière, la Société COGERAT - GEOMETRE me remet un certificat de mesurage sur lequel, je relève les surfaces suivantes :

SURFACES HABITABLES ARRONDIES A :	<u>150 M2</u>
SURFACES MOINS DE 1.80 ARRONDIES A :	<u>5 M2</u>
SURFACES NON HABITABLES ARRONDIES :	<u>33 M2</u>

6 **ANNEXES :**

J'annexe au présent procès-verbal de description :

- Une feuille d'émargement éditée au recto d'une page de format A4.
- Un Certificat de surface habitable édité au recto d'une page de format A4 transmis par la société COGERAT.
- Trois courriers adressés aux occupants édités au recto d'une page de format A4.




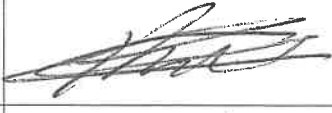

J'ai inséré au présent procès-verbal de constat, quarante-sept clichés photographique pris par mes soins sur les lieux.

De tout ce que dessus j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de description, clos après retour en mon étude et rédaction, pour servir et valoir ce que de droit.

Tristan CHEVREAU
Huissier de Justice Associé



FEUILLE DE PRESENCE

Nom	Prénom	Qualité	Signature
SALPOM Cambrouze	Rem.	Serrurier	
Gendarme VANSTÈRENE	Geoffrey	APJ	
SALTON	Jérôme	Diagnostiqueur	
Prembert	Charles-Lidier	Géomètre	
BERNHEL	Christophe	Assainissement	

DF ID FACTO
MELUN

Certificat de mesurage de la surface habitable

Loi 84-68 du 25 janvier 1984 reprise sous l'article R111-2 du code de la construction et de l'habitation

Je soussigné Bruno CANIPEL
 géomètre-expert inscrit au tableau de l'ordre sous le n°4358
 exerçant à VERT-SAINT-DENIS
 certifie avoir mesuré la surface d'un pavillon d'habitation et de ses dépendances en l'Etat :
 Aucune démarche n'a été effectuée auprès des services administratifs (Demande de permis de Construire).
 sise à 11 rue du Château d'Eau et impasse Alfred Sisley, GUIGNES (77) - Cadastéré section AI n°105
 appartenant à Mr et Mde EL GARMEZ Lahoucine
 Date de mesurage : **12 Juillet 2019**

Description des surfaces

surfaces habitables arrondies à	150 m ²
surfaces moins de 1.80m arrondies à.....	5 m ²
surfaces non habitables arrondies à.....	33 m ²

Pavillon

Rez-de-chaussée haut

Dégagement		13.1 m ²	xxx	xxx
Débarras		0.9 m ²	3.3 m ²	xxx
Chambre 1		17.0 m ²	xxx	1.6 m ²
Chambre 2		18.7 m ²	xxx	xxx
Chambre 3		8.8 m ²	xxx	xxx
Salle de Bains		2.8 m ²	xxx	xxx

Sous-sol

Entrée		1.6 m ²	xxx	xxx
Dégagement		7.0 m ²	xxx	xxx
Salon		25.0 m ²	xxx	xxx
Salle à Manger		11.2 m ²	xxx	xxx
Cuisine		8.6 m ²	xxx	xxx
Salle d'Eau		2.5 m ²	xxx	xxx
Débarras		0.4 m ²	0.9 m ²	xxx

Dépendances

Rez-de-chaussée	Salle d'Eau (collé au Pavillon)	2.3 m ²	xxx	xxx
Rez-de-chaussée	Chambre (Chalet en bois)	14.4 m ²	0.8 m ²	xxx
	Débarras (Non clos)	xxx	xxx	3.9 m ²
Rez-de-chaussée	Réserve (à droite du Pavillon)	16.0 m ²	xxx	xxx
Rez-de-chaussée	Garage (Coté rue)	xxx	xxx	28.2 m ²

TOTAL :

Détail des surfaces			
surface	hsp - de 1,80	surfaces non habitables	
13.1 m ²	xxx	xxx	xxx
0.9 m ²	3.3 m ²	xxx	xxx
17.0 m ²	xxx	1.6 m ²	xxx
18.7 m ²	xxx	xxx	xxx
8.8 m ²	xxx	xxx	xxx
2.8 m ²	xxx	xxx	xxx
1.6 m ²	xxx	xxx	xxx
7.0 m ²	xxx	xxx	xxx
25.0 m ²	xxx	xxx	xxx
11.2 m ²	xxx	xxx	xxx
8.6 m ²	xxx	xxx	xxx
2.5 m ²	xxx	xxx	xxx
0.4 m ²	0.9 m ²	xxx	xxx
2.3 m ²	xxx	xxx	xxx
14.4 m ²	0.8 m ²	xxx	xxx
xxx	xxx	3.9 m ²	xxx
16.0 m ²	xxx	xxx	xxx
xxx	xxx	28.2 m ²	xxx
150.3 m²	5.0 m²	33.7 m²	



Fait à VERT-SAINT-DENIS le 12 juillet 2019
 pour servir et valoir ce que de droit
 Le géomètre-expert

(Signature)

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

Olivier ANDRE
Jean-Emmanuel TIXIER
Guillaume LERAT
Tristan CHEVREAU

HUISSIERS DE JUSTICE SALARIES

Joan GERARD
Delphine VERGHETEM

Office de MELUN (77000)
11 bis Rue de la Rochette
CS 50349
77002 MELUN CEDEX

Accueil : Lundi au vendredi
8h30 à 12h et 13h à 17h
SIRET : 835 200 411 00022

NOS REFERENCES

Dossier N°

8106/832649 -TC/LC

JACQUIN-UZAN/QUI DE
DROIT

Dossier suivi par : Tristan
CHEVREAU
Ligne directe : 01 64 14 45 72
Mel direct :
tristan.chevreau@idfacto.fr

VOS REFERENCES

Paiement par virement bancaire

IBAN : FR94 4003 1000 0100 0011
384 Z50
CIC : CDCGFRPP

Paiement par Carte Bancaire

www.huissier-melun.com

Identifiant : 388905

Code Personnel : 817747

Madame Yamma EL GARMEZ

11 Rue du Château
77390 GUIGNES RABUTIN

MELUN, le 09/07/2019 à 11H08

COPIE

Madame,

Je vous informe qu'à la demande de votre créancier, la SELARL JACQUIN-UZAN, je suis chargé de procéder à un **PROCES-VERBAL DESCRIPTIF** de votre bien immobilier sis à GUIGNES-RABUTIN (Seine-et-Marne), 11 Rue du Château, et ce dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours.

A cet effet, je vous informe que le procès-verbal se tiendra le :

**VENDREDI DOUZE JUILLET DEUX MILLE DIX-NEUF
A NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES
(vendredi 12/07/2019 à 09H15)**

et afin d'éviter toute mesure d'ouverture forcée de votre porte, je vous invite à être présent à ce rendez-vous.

Recevez, Madame, l'assurance de mes salutations distinguées.

Tristan CHEVREAU
Huissier de Justice



* de déclaration CIL 4446 N° DPO DPO-36189
Conformément à la Loi du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser aux personnes habilitées à l'étude.
Loi n°2-442 du 31 décembre 1992 : La présente facture est payable comptant. Toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible de porter intérêt à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

SAS ID FACTO

Capital Social 7.005.000 € - RCS NANTERRE 83520041100014 - TVA Intracommunautaire : FR65-83-5200411
Siège Social : 154 Avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

NEUILLY-SUR-SEINE - PARIS - VERSAILLES - MONTLHERY - MELUN - LE-PLESSIS-BOUCHARD - LE-RAINCY

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

Olivier ANDRE
Jean-Emmanuel TIXIER
Guillaume LERAT
Tristan CHEVREAU

HUISSIERS DE JUSTICE SALARIES

Joan GERARD
Delphine VERGHETEM

Office de MELUN (77000)
11 bis Rue de la Rochette
CS 50349
77002 MELUN CEDEX

Accueil : Lundi au vendredi
8h30 à 12h et 13h à 17h
SIRET : 835 200 411 00022

NOS REFERENCES

Dossier N°
8106/832649 -TC/LC

JACQUIN-UZAN/QUI DE
DROIT

Dossier suivi par : Tristan
CHEVREAU
Ligne directe : 01 64 14 45 72
Mel direct :
tristan.chevreau@idfacto.fr

VOS REFERENCES

Paiement par virement bancaire

BAN : FR94 4003 1000 0100 0011
384 250
CIC : CDCGFRPP

Paiement par Carte Bancaire

www.huissier-melun.com

Identifiant : 388907

Code Personnel : 486120

Il est déclaré en vertu de l'article L.4446 N° DPO DPO-36189
Conformément à la Loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit
d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour
exercer ce droit, veuillez-vous adresser aux personnes habilitées à l'étude.
Loi n°92-442 du 31 décembre 1992 : La présente facture est payable
comptant. Toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible de
porter intérêts à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Monsieur Lahoucine EL GARMEZ

11 Rue du Château
77390 GUIGNES RABUTIN

COPIE

MELUN, le 09/07/2019 à 11H08

Monsieur,

Je vous informe qu'à la demande de votre créancier, la SELARL JACQUIN-UZAN, je suis chargé de procéder à un **PROCES-VERBAL DESCRIPTIF** de votre bien immobilier sis à GUIGNES-RABUTIN (Seine-et-Marne), 11 Rue du Château, et ce dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours.

A cet effet, je vous informe que le procès-verbal se tiendra le :

**VENDREDI DOUZE JUILLET DEUX MILLE DIX-NEUF
A NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES
(vendredi 12/07/2019 à 09H15)**

et afin d'éviter toute mesure d'ouverture forcée de votre porte, je vous invite à être présent à ce rendez-vous.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Tristan CHEVREAU
Huissier de Justice



SAS ID FACTO

Capital Social 7.005.000 € - RCS NANTERRE 83520041100014 - TVA Intracommunautaire : FR65-83-5200411
Siège Social : 164 Avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

NEUILLY-SUR-SEINE - PARIS - VERSAILLES - MONTLHERY - MELUN - LE-PLESSIS-BOUCHARD - LE-RAINCY

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

Olivier ANDRE
Jean-Emmanuel TIXIER
Guillaume LERAT
Tristan CHEVREAU

HUISSIERS DE JUSTICE SALARIES

Joan GERARD
Delphine VERGHETEM

Office de MELUN (77000)
11 bis Rue de la Rochette
CS 50349
77002 MELUN CEDEX

Accueil : Lundi au vendredi
8h30 à 12h et 13h à 17h
SIRET : 835 200 411 00022

NOS REFERENCES**Dossier N°****8106/832649 -TC/LC**

JACQUIN-UZAN/QUI DE
DROIT

Dossier suivi par : Tristan
CHEVREAU
Ligne directe : 01 64 14 45 72
Mel direct :
tristan.chevreau@idfacto.fr

VOS REFERENCES**Paiement par virement bancaire**

BAN : FR94 4003 1000 0100 0011
384 250
LIC : CDCGFRPP

Paiement par Carte Bancaire

www.huissier-melun.com

Identifiant : 388905

Code Personnel : 817747

Tout occupant de l'immeuble

11 Rue du Château
77390 GUIGNES RABUTIN

COPIE

MELUN, le 09/07/2019 à 11H08

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'à la demande de votre créancier, la SELARL JACQUIN-UZAN, je suis chargé de procéder à un **PROCES-VERBAL DESCRIPTIF** de votre bien immobilier sis à GUIGNES-RABUTIN (Seine-et-Marne), 11 Rue du Château, et ce dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours.

A cet effet, je vous informe que le procès-verbal se tiendra le :

**VENDREDI DOUZE JUILLET DEUX MILLE DIX-NEUF
A NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES
(vendredi 12/07/2019 à 09H15)**

et afin d'éviter toute mesure d'ouverture forcée de votre porte, je vous invite à être présent à ce rendez-vous.

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Tristan CHEVREAU
Huissier de Justice

